

Devis d'Assurance Automobile

Référence du devis d'assurance : 16121097817-1 - Devis d'assurance établi le 02/12/2016
et valable 65 jours
Établi à partir des informations saisies sur l'extranet courtier d'APRIL Partenaires
Le présent devis n'engage pas l'assureur
Devis établi sur 4 pages

Votre Courtier :
**CHARENTON
GUILLAUME**

22 RUE CHARLES CHAUMET
33140 VILLENAVE D ORNON
Tél : 0695888080 – Fax :
Orias n° 12069078 consultable sur
www.orias.fr

(15587)



RENAISSANCE

Le Souscripteur

Madame ABDAOUI Aurelie

Le Véhicule

RENAULT - CLIO - AUTHENTIQUE 1.5 DCI 65 - 4cv
Mise en circulation : 06/2001
Lieu de garage habituel : 33140 VILLENAVE D ORNON
Mode de garage : Voie publique
Mode d'achat : Comptant/crédit
Véhicule actuellement assuré : Oui
L0 - S15 - CP MAR - 295 - 10B/28G / RE07499 - BB07CF - Z7

Titulaire de la carte grise : Souscripteur
Protection vol : Antivol d'origine constructeur
Usage : Vie privée + Trajets travail
Coefficient Réduction Majoration / CRM retenu : 0.95
Date d'achat du véhicule : 21/07/2016
Date de dernière échéance : 01/01/2016

Les Conducteurs déclarés

Conducteur principal	ABDAOUI Aurelie	Né(e) le : 08/01/1993	Permis B en cours de validité :
	Profession : Salarié	Conduite exclusive : Oui	01/02/2011
	Pays d'obtention du permis : France		AAC : Non

Les Garanties

	Mini	Medium	Maxi
Contrat à échéance principale du : 01/01 Assureur : Allianz-IARD	Obligatoire	Obligatoire	Obligatoire
Responsabilité Civile			
Défense pénale et Recours suite à accident	✓	✓	✓
Bris de Glaces		✓	✓
Vol / Incendie - Tempête - Explosion		✓	✓
Catastrophes Naturelles / Catastrophes Technologiques		✓	✓
Attentats et actes de terrorisme		✓	✓
Dommages Tous Accidents			✓

Les Garanties Annexes

Assistance	Option 1	
		Franchise kilométrique – 25 km en cas de panne
Protection du conducteur	Acquise	Capital Décès : 61 000 Euros Capital Invalidité Permanente Totale : 61 000 Euros avec franchise absolue de 10%
Protection Juridique	Acquise	Sont couverts les litiges relevant des domaines suivants : Protection accident, du permis de conduire et litiges
Accessoires – Effets Objets	Exclue	

L'Assistance est souscrite auprès de la compagnie IPA, la Protection du conducteur auprès d'Allianz IARD et la Protection Juridique auprès de SOLUCIA Protection Juridique.
Les conditions générales réf « A 04.2016 » sont disponibles sur simple demande auprès de votre courtier ou par courrier à l'adresse suivante :
APRIL Partenaires - April Partenaires - Site Rochefort Cs 90237 17304 ROCHEFORT Cedex ou par téléphone au n° suivant : 05 46 99 31 60

Les Franchises Applicables (montants en Euros) – (Franchises cumulatives)

Franchise Conduite Exclusive : 760.00 € ou 1520.00 € si moins de 23 ans ou moins de 3 ans de permis

TARIF (TTC en Euro) – y compris les frais annexes de courtage (tarif sous réserve des modifications légales)

	Mini	Medium	Maxi
Mensuel Comptant à régler du 01/01/2017 au 01/03/2017	72.72 € 145.40 €	81.76 € 172.79 € *	105.58 € 220.41 € *
Trimestriel Comptant à régler du 01/01/2017 au 01/04/2017	219.16 € 219.12 €	246.25 € 255.64 € *	317.70 € 327.11 € *
Semestriel Comptant à régler du 01/01/2017 au 01/07/2017	412.30 € 412.30 €	466.49 € 475.90 € *	609.39 € 618.82 € *
Annuel Comptant à régler du 01/01/2017 au 01/01/2018	780.60 € 780.60 €	898.39 € 898.39 € *	1184.21 € 1184.21 € *

Frais de dossier de votre courtier à régler lors de la souscription : 0.00 €

* Le 1^{er} versement comprend la contribution attentats de 4.30 €

Les Antécédents d'assurances des conducteurs déclarés au cours des 36 derniers mois

1 – Les Antécédents

	Conducteur principal			
	CRM déclaré : 0.95		-	
Déjà été assuré	Oui : 36 mois	0 – 12 mois : 12 mois	13 – 24 mois : 12 mois	25 – 36 mois : 12 mois
Résiliation pour Alcoolémie/usage de stupéfiant	Non			
Résiliation pour sinistre	Oui Date de résiliation : 01/01/2015			
Résiliation Non-paiement	Non			
Résiliation pour fausse déclaration (Art. L113-9 du Code des Assurances)	Non			
Résiliation pour défaut de pièces	Non			
Nullité de contrat (Art. L113-8 du Code des Assurances)	Non			
Autres	Non			

2 – Les Sinistres

Le souscripteur et/ou le conducteur principal et/ou les autres conducteurs désignés, n'ont déclaré aucun sinistre de quelque nature que ce soit au cours des 36 derniers mois.

Les Infractions des conducteurs déclarés au cours des 60 derniers mois

Le souscripteur déclare, au cours des 60 derniers mois, que lui-même et/ou le conducteur principal et/ou les autres conducteurs désignés et/ou le conjoint/concubin/pacsé,

- n'ont pas fait l'objet d'une suspension ou d'un retrait du permis de conduire supérieur à 30 jours ou d'une annulation du permis de conduire pour des faits en relation avec la conduite automobile,
- n'ont jamais été reconnus par les forces de l'ordre dans un état d'imprégnation alcoolique ou sous l'emprise de stupéfiants non prescrits par une autorité médicale compétente,
- n'ont pas été poursuivis pénalement pour délit de fuite.

Dans la négative, il convient de valider le tableau ci-dessous :

Date	Conducteur	Type	Sanctions
-	Aucun	Aucune	Aucune

Informations Souscripteur

- **Durée du contrat** : Le contrat est conclu pour une durée d'un an et se renouvelle par tacite reconduction chaque année à sa date d'échéance principale 01/01 sauf dénonciation par l'une des parties dans les conditions et cas prévus aux Conditions Générales .

- **En cas de réclamation** La qualité de service est au cœur de nos engagements, mais si toutefois vous souhaitez formuler une réclamation relative aux services fournis par notre société, vous pouvez vous adresser à votre interlocuteur habituel. Si la réponse fournie ne vous satisfait pas, vous pouvez vous adresser à notre Service de Traitement des Réclamations, dont les coordonnées sont les suivantes : April Partenaires - Service Traitement des Réclamations – 15 rue Jules FERRY - BP 60307 - 35303 FOUGERES - Tel : 02.23.25.73.60 – E-mail service.reclamation@april-partenaires.fr

Nous ferons le maximum pour vous apporter une réponse dans un délai maximal de 10 jours ouvrés et nous engageons à vous tenir informé du déroulement du traitement de votre réclamation dans ce même délai si pour des raisons indépendantes de notre volonté celui-ci devait être prolongé. Si la réponse fournie ne vous donnait toujours pas satisfaction, vous pourrez, le cas échéant, saisir le Médiateur compétent dont le nom et les coordonnées vous seront communiqués par notre Service de traitement des réclamations sur simple demande, sans préjudice des autres voies de recours légales à votre disposition. Vous pouvez également contacter l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) : 61 Rue Tailbout 75009 Paris.



Fiche Souscription

Cette fiche est à joindre au devis d'assurance Automobile pour toute souscription

Référence du devis : 16121097817-1 établi le 02/12/2016

Votre Courtier :
**CHARENTON
GUILLAUME**

22 RUE CHARLES CHAUMET
33140 VILLENAVE D ORNON
Tél : 0695888080 – Fax :
Orias n° 12069078 consultable sur orias.fr
(15587)

Madame ABDAOUI Aurelie

Nous avons établi un devis d'assurance pour votre véhicule RENAULT CLIO et vous remercions de la confiance que vous nous accordez.

Afin de vous accompagner dans la souscription de votre contrat et de permettre un traitement rapide de votre dossier, nous vous invitons à suivre les étapes détaillées ci-après et à nous transmettre les documents indiqués ci-dessous.

Sincères salutations.

Votre Courtier : CHARENTON GUILLAUME
Tél : 06.95.88.80.80

Comment souscrire votre contrat ?

Étape 1 – Complétez et signez le **Devis d'assurance Automobile** afin de valider vos déclarations concernant le risque à assurer

- Validez le mode de règlement et le fractionnement souhaités
- Validez la date d'effet souhaitée qui ne peut être antérieure à la date du jour
- Signez votre devis en n'oubliant pas de reporter la mention « Lu et approuvé » et la date
- Listez les documents à nous transmettre le plus rapidement possible

Étape 2 – Transmettez à votre courtier **ce devis d'assurance, le règlement du comptant et sous 30 jours l'ensemble des pièces justificatives.**

Attention :

- Toute omission, fausse déclaration intentionnelle ou non peut entraîner la nullité du contrat ou exposer l'assuré à supporter tout ou partie des indemnités dues en cas de sinistre (conformément aux Art. L 113-8 et L 113-9 du Code des Assurances)

- La prise d'effet des garanties est subordonnée à l'encaissement du comptant versé.

Les pièces justificatives à transmettre OBLIGATOIREMENT à la souscription

- Devis d'assurance signé par le souscripteur
- Règlement du comptant
- Copie Recto / Verso du permis de conduire du ou des conducteurs déclarés *
- Copie Recto / Verso du permis de conduire étranger hors UE, d'une personne résidant en France depuis moins d'un an et copie du formulaire cerfa n°14879*01 de demande d'échange de permis en préfecture *
- Copie du Certificat d'immatriculation *
- Copie du Relevé d'informations du ou des conducteurs déclarés, datés de moins de 3 mois concernant les 36 derniers mois d'antécédents
- Copie du jugement (minute du greffe, composition pénale, suspension provisoire si non encore jugé) **

* **Merci de communiquer la copie même si le document est provisoire**

** **À fournir dans le cadre d'un contrat avec annulation ou suspension de permis de conduire**